« Wallah j’ai pas violé la fille » : 12 ans de prison pour Issakha Diallo, migrant sénégalais multi condamné. Il avait enlevé, séquestré puis violé une jeune femme de 21 ans, au bord du coma éthylique, sortant d’un bar à Angers

06/04/2024 à 16h19



Issakha Diallo a été condamné, ce vendredi 5 avril 2024, a douze années de réclusion criminelle pour le viol, l’enlèvement et la séquestration d’une jeune femme, alors qu’elle était inconsciente à la sortie d’un bar, à Angers (Maine-et-Loire) en août 2017. Il l’avait emmenée en voiture jusque dans un parking souterrain.

(…) une jeune femme de 21 ans, en état d’ivresse, au bord du coma éthylique.

Après avoir été embarquée brutalement dans une voiture, devant le bar d’Angers, le James Joyce, la victime avait été

retrouvée inconsciente sur la banquette arrière, le 30 août 2017. Sa robe noire relevée. Sa culotte au sol à l'arrière, avec les tongs et le téléphone du conducteur. Elle n'a aucun souvenir de la soirée, mais son ADN est retrouvé sur le sexe de l'accusé, qui nie les faits. Une preuve qualifiée d'« indiscutable », par l'avocat général. (…)

Il n'explique pas tout mais revient sans cesse aux mêmes arguments : « **Wallah j'ai pas violé la fille**. C'était juste pour l'aider. »

Né au Sénégal, **l'accusé de 36 ans est resté flou sur ses conditions d'arrivée en France** en 2013.

Il rêvait alors d'une carrière footballistique. Ses proches décrivent un homme droit, fidèle à l'éducation transmise par son grand-père, un imam respecté. (…)

« Il utilise un mécanisme de défense d'évitement », souligne la psychologue, relevant aussi « des angoisses pathologiques non traitées et des difficultés à gérer ses pulsions. » Il a **cinq mentions à son casier judiciaire**, notamment une condamnation pour avoir volé pour 10 000 € de chèques à sa compagne. Il a également violé de nombreuses fois son contrôle judiciaire lui interdisant de venir à Angers. Jusqu'à se retrouver dans le même bar que la victime. (…)

Ouest France

(Merci à Seb.)